

Les échos de BUSSIÈRES



Bulletin d'informations municipales n° 6, janvier 2010



LE MOT DU MAIRE

Bussiéroises, Bussiérois,

*C'est toujours un moment agréable de présenter ses vœux.
Certains disent que cela ne sert pas à grand-chose. Pas si sûr !*

C'est peut-être le moment de reprendre contact avec ses proches un peu négligés ou ses voisins que l'on connaît à peine. Cela ne peut pas faire de mal de s'entendre souhaiter de bonnes choses et pourquoi pas réfléchir, afin de prendre de bonnes résolutions et de ne pas compliquer davantage la vie qui n'est pas toujours facile.

Nous nous sommes retrouvés le dimanche 17 janvier pour passer un après-midi chaleureux et amical.

Après vous avoir informé des travaux réalisés, en cours et en projet : réfection de la toiture de la mairie, aménagement des toilettes de l'école, pose de barrières de sécurité, de filets pare ballons, aménagement d'un local bibliothèque, création d'accès aux points d'eau pour les pompiers, lancement de l'opération détecteur de fumée, nous avons ensuite dégusté la galette des rois, devenue une tradition depuis des années. Pour la première fois, les jeunes de l'école de musique du Pays Fertois ont assuré l'animation de cette fête.

Bien amicalement et bonne année à tous.

Marc Vallée.

Sommaire :

Page 1:

- Le mot du maire,

Page 2:

- Arbre de Noël
- Le goûter de « nos anciens »
- Les Vœux du Maire
- Communiqués

Page 3:

- Permis pour chien
- Permis de construire
- Réseau Oncoval
- Ecole
- Le tri sélectif
- Communiqués et informations

Page 4:

- Vie communale
- Il était une fois Bussières « la fièvre de 1778 ».
- L'assainissement
- Informations retraités

Direction de la publication:
Marc Vallée.
Impression:
Copy Mots Plus

COMMUNIQUES

NOUVEAU SERVICE PUBLIC

3939 allo service public ou sur internet : www.service-public.fr

Guichet unique de renseignements administratifs et d'accès aux téléprocédures. Ces deux services informent les usagers sur les sujets de la vie quotidienne : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location... Afin de les aider à mieux appréhender leurs droits et obligations ainsi qu'à accomplir leurs démarches. Ils orientent également vers les organismes administratifs compétents pour renseigner les administrés ou pour traiter leurs démarches administratives.

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

Dans le cadre de la semaine de la mobilité un site internet de covoiturage a été créé :

www.covoiturage77.fr

L'objectif est de permettre aux Seine-et-Marnais d'effectuer des déplacements plus économiques et plus respectueux de l'environnement. Il suffit de s'inscrire en ligne, de déposer une offre de transport ou une demande de trajet.

Nouveau MOBIL'ETUDES

site du Conseil général pour la jeunesse : **www.jeunesse77.fr**

E-mail : mobiletudes77@cg77.fr

Conditions pour en bénéficier :

- avoir moins de 26 ans
- dépendre d'une adresse fiscale située en Seine-et-Marne
- revenu inférieur à 32.000 € (étudiants ou parents)

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Depuis le 18 mai 2009, les demandes de passeport biométrique devront être déposées dans une commune agréée, la plus proche de chez vous étant la mairie de la Ferté sous Jouarre.

L'ARBRE DE NOEL DES ECOLES

Les communes de Bussières et Basseville ont organisé l'Arbre de Noël des enfants des écoles primaires. L'animation était assurée par « Haurel et Lardy », joli spectacle d'humour et de magie avec la participation des enfants. Nous avons passé un agréable moment. Distribution des cadeaux par le « Père Noël » et ensuite un petit goûter pour calmer l'euphorie des enfants. Une assistance nombreuse a participé cet après midi de détente.

Le 12 décembre 2009



LE GOUTER DE NOS AINES

Le 17 décembre 2009



Remise des colis de Noël à « nos anciens » et goûter à la salle polyvalente de Bussières. Nous remercions tout particulièrement le C.C.A.S. et surtout Claudine HARINCK, Yvonne BIENFAIT et Claude LE BARON pour la préparation de ces colis. Animation assurée par les chants des enfants de l'école de Bussières.

LES VŒUX DU MAIRE

Le dimanche 17 janvier 2010, M. Marc Vallée nous a présenté ses vœux avec quelques commentaires de mise au point sur la vie communale, le bilan des réalisations effectuées et d'autres à venir. Participation du Capitaine DAVESNE des pompiers de la Ferté pour des conseils de prévention. L'animation, très réussie, était assurée par l'école de musique du pays Fertois. Des récompenses ont été attribuées aux participants du Concours départemental des villages fleuris et Concours communal des maisons illuminées. Remise ensuite de la médaille de Vermeil d'honneur Régionale, Départementale et Communale à M. René RAMBAUD pour ses trente ans de service. Et enfin, un diplôme de « Maire honoraire » a été remis à M. Jean Marie RONDEAU, Maire de notre commune de 1961 à 2008, en présence de sa famille et des conseillers municipaux « anciens et actuels ». Un grand moment d'émotion ! Nous avons « tiré les rois » et bu une coupe de champagne ! Une très bonne participation des Bussiérois.



**RENE RAMBAUD
REMISE DE MEDAILLE**



**JEAN MARIE RONDEAU
MAIRE HONORAIRE DE BUSSIÈRES**



ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS FERTOIS

**TAXI DU MORIN
SABRI & CO**

LAGGOUNE Sabri
TOUTES DESTINATIONS

24H/24H
77750 BASSEVELLE

0160235175
0613623234
sabri.laggoune@neuf.fr

Atelier de la Pierre Amélot
Ebénisterie - Menuiserie

Meubles Rustiques
Fabrication Artisanales

77750 Bussières
Tél. Magasin : 01 60 22 50 80 - Fax 01 60 22 57 28

SEPROTECH
seprotech@gmail.com

06.77.60.26.75
Installations Dépannage
Alarmes, Vidéo Surveillance,
Contrôles d'accès, Automatismes

RENAULT

SARL BUSSIÈRES AUTOMOBILES
Réparation carrosserie - Vente toutes marques

22, rue de la Ferté-sous-Jouarre - 77750 BUSSIÈRES
Tél. 01 60 22 50 03 - Fax 01 60 22 50 65 - bussières.automobiles@orange.fr
Capital : 10 000 € - SIRET : 498 623 925 000 19

COMMUNIQUES

PERMIS POUR CHIEN

Depuis le 1er janvier 2010, les propriétaires de chien (des 1ère et 2ème catégories), devront montrer «patte blanche.» Ils doivent en effet être titulaires d'un permis de détention là où une simple déclaration en Mairie suffisait précédemment. Pour que ce permis soit délivré, il faut qu'une évaluation comportementale de l'animal soit réalisée par un vétérinaire et qu'une attestation d'aptitude du maître soit fournie par un formateur agréé.

Renseignez-vous en Mairie.

COMITE DES FETES

Le comité vous informe :

- **Un loto aura lieu à Bussières**

le dimanche 14 mars 2010.

- **Un repas est prévu**

le samedi 10 avril 2010.

Afin de mieux correspondre aux demandes, l'équipe du Comité a mis en place **une boîte à idées.**

Elle sera à votre disposition à chaque manifestation.

D'autres manifestations vous seront proposées à partir du 2ème trimestre.

Les bénévoles désirant participer à l'organisation de ces événements sont toujours les bienvenus.

LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations nouvellement créées s'efforcent de redonner vie au village avec des succès divers. La réussite d'une manifestation ne dépend pas seulement de la bonne volonté des organisateurs, mais aussi du désir de chacun de vouloir participer. La soirée du Beaujolais Nouveau a fait déplacer plus de 100 personnes. Joli succès !

Venez nombreux à ces journées de détente, c'est bon pour le moral des bénévoles et des invités !

COMMUNIQUE DU RESEAU ONCOVAL

Le réseau Oncoval est une association qui s'occupe de patients atteints de maladies cancéreuses. Il organise la coordination entre les différents professionnels de santé qui entourent le patient et propose à ce dernier des soins de support pour traiter les effets secondaires des traitements anticancéreux. Son action vise à améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer, en leur apportant une réelle qualité

de service et d'accès aux soins. Son champ d'action concerne bien entendu la commune de Bussières, mais également l'Est Francilien, en partenariat avec les Centres hospitaliers de Coulommiers, Lagny sur Marne et l'Hôpital Ste Camille de Bry sur Marne.

RESEAU ONCOVAL

2 rue des Pères Camilliens

94360 BRY SUR MARNE

Tél : 01.49.83.18.29

E-mail : contactoncoval@ch-bry.org

CONSTRUIRE SANS AUTORISATION

Construire un nouveau bâtiment sur son terrain ou transformer son garage nécessite de recourir au service de l'urbanisme de votre mairie. Sauf si vous désirez effectuer des modifications de très faible importance, la plupart des travaux obligent à faire soit une déclaration de travaux, soit une demande de permis de construire.

A défaut, des sanctions sévères sont prévues par la loi.

La demande de permis de construire doit être formulée avant toute construction neuve sur terrain nu entraînant la création d'une SHOB supérieure à 20 m², quelle que soit la hauteur, et pour la création d'une piscine dont la couverture dépasse 1.80 m de hauteur quelle que soit la surface. Certains travaux sur construction existante sont également soumis à permis.

Sanctions pour les constructions illégales.

- le tribunal administratif :

Les victimes de constructions contraires aux règles de l'urbanisme peuvent contester le permis de construire qui n'a pas été pris dans les formes requises, devant le tribunal administratif, et demander réparation dans un délai de deux mois (à compter de l'affichage du permis sur le terrain.)

- les juges judiciaires :

Le tribunal correctionnel notamment peut sanctionner une construction sans permis ou non-conforme au permis, et ordonner la réparation du préjudice causé par une construction édifiée en violation des règles de l'urbanisme. Il peut également prononcer des amendes, la démolition sous astreinte financière.

ECOLE

Nous tenons à remercier Monsieur Jacky TRONCHE pour sa participation à la distribution des repas des enfants de l'école à Bussières, lors des épisodes neigeux, ainsi que tout le personnel de la cantine.

INFORMATION SUR LE TRI SELECTIF - Le Vendredi 18 septembre 2009, une réunion publique s'est tenue à Bussières pour le tri sélectif 2011.



Styling
Coiffure & maquillage
Femmes, enfants, mariages
Tél. : 06 06 42 19 63



DELPHINE KALASZ
PARTICULIERS ET EVENEMENTS
DÉCORATRICE D'INTÉRIEUR
www.delphinekalaszdecoratriceinterieur.com
KALASZ.DELPHINE@MAIL.COM
PORT. : +33 (0)6 72 89 38 57
32 RUE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
77750 BUSSIÈRES
UNE DÉCORATION QUI VOUS RESSEMBLE



BUREAU-HOME SERVICES
SECRETARIAT INDEPENDANT
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
8 rue de la Ferté sous Jouarre
77750 - BUSSIÈRES
Tél : 01.60.22.75.21
Port : 06.74.03.41.31
E-mail : joudan31@aliceadsl.fr



Menuiserie
Ebenisterie
J F L
J-François Lariel
2, rue de la Ferté sous Jouarre
77750 Bussièrès
01 60 22 54 73 - Fax 01 64 20 88 85

INFORMATIONS PRATIQUES

Culte: Secteur paroissial de Saacy sur Marne.

Contact: Père Piotr Kacprowski,
tel: 01.60.22.60.55

Offices à Bussières: les seconds samedis de chaque mois à 18h30.

Etat civil

Naissance :

Le 6 septembre 2009

Eléane fille de

Mme D'HOKER et M.RAYER

Le 14 décembre 2009

Eléonore fille

de M. et Mme PURORGE

Mariage:

Le 10 décembre 2009

Déborah KHALFA et

Arieh ABERGEL

Déchetterie de Saacy sur Marne:

S.M.I.T.O.M. Horaires d'hiver du

1/10/09 au 28/02/10 :

Lundi et mercredi de 10h à 12h et
14h à 17h,

Mardi de 14h à 17h,

Vendredi et dimanche de 9h à 12h,

Samedi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Fermé le jeudi.

tel: 01.60.24.75.70

Été : fermeture à 18h au lieu de 17h

Ramassage ordures ménagères

Tri sélectif :

les mardis des semaines paires,

Ordures ménagères:

tous les vendredis.

Encombrants :

Le mercredi 16 juin 2010

Mairie de Bussières - 77750

tel: 01.60.22.50.04

fax: 01.60.22.56.41

E-mail : mairie.bussieres77@wanadoo.fr

Site : <http://www.bussieres77.fr>

Le secrétariat est ouvert au public:

- les lundis et jeudis de 16h à 18h,

- les vendredis de 14h à 17h,

- les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque
mois de 11h à 12h.

IL ETAIT UNE FOIS BUSSIÈRES ...

EXTRAIT DU RAPPORT DE MONSIEUR DEFRANCE

«ACADEMIE DE CHIRURGIE » Le 12 décembre 1778.

Pendant les grandes chaleurs du mois d'août 1778, je fus envoyé par Monseigneur l'Intendant de Paris dans la paroisse de Bussières en Brie pour y donner mes soins à 27 ou 28 malades, atteints d'une fièvre que ces effets rendent des plus redoutables. Sept à huit grands corps avaient terminé leur vie, victimes de cette cruelle maladie et cela dans l'espace de douze à quinze jours. Tout le pays était dans la consternation. Cette maladie s'annonçait par des faiblesses, une prostration générale des forces, des violents maux de tête, des yeux éteints, une soif inextinguible. La fièvre se déclarait ensuite avec tremblement. Le pouls était toujours petit, languissant, avec des soubresauts dans les tendons, la langue était chargée et noire, outre cela fort sèche, la respiration laborieuse avec un sentiment violent de point de côté droit, les anxiétés, les nausées, la cardialgie, le vomissement..... L'histoire dit que DEFRANCE arriva à soigner les malades et heureusement cette épidémie fut stoppée à temps. Il y eut d'autres malades sur le canton de la Ferté sous Jouarre.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le mardi 12 janvier 2010, une réunion publique d'information a eu lieu à Bussières à propos de l'assainissement prévu en 2011 en présence des représentants de la Communauté de Commune du Pays Fertois en charge de ce dossier et du Bureau d'Etudes Vincent RUBY (Maître d'œuvre de l'opération).

Vous avez reçu un courrier d'information des services de la Communauté de Commune, vous demandant d'appeler le Cabinet RUBY au **01.64.13.31.50** pour prendre rendez-vous.

Nous vous rappelons que cette visite est nécessaire, afin de déterminer l'emplacement des équipements pour le raccordement au tout à l'égout.

COMMUNIQUE DE LA C.N.A.V

La CNAV aide les retraités fragilisés. La CNAV peut missionner, au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie, un professionnel qui va évaluer leurs besoins. Les personnes fragilisées en raison de leur état de santé, de leur isolement etc peuvent ainsi bénéficier d'un Plan d'Actions Personnalisé, incluant diverses aides : aides aux courses, à l'amélioration de l'habitat, atelier mémoire ... La CNAV peut prendre en charge le financement d'une partie de ces prestations.

Les conditions pour bénéficier de cette évaluation globale :

- avoir au moins 55 ans et percevoir une retraite de la CNAV à titre principal,
- résider en Ile-de-France, ne pas percevoir l'APA, l'ACTP ou des prestations de compensation.

Des démarches simplifiées :

Il suffit d'envoyer à la CNAV l'imprimé « demande d'aide au maintien à domicile » disponible auprès des agences de retraite, Mairies, CLIC, structures d'aides à domicile etc ou par téléphone au :

08 21 10 12 14 (0.09€/m)

MENUISERIE EBENISTERIE

Toutes menuiseries du bâtiment
Escalier - Parquet - Cuisine
Restauration meubles anciens
SIRET 391 531 472 00010

JACKY PLONQUET

7, rue de Saacy 77750 BUSSIÈRES - Tél. 01 60 22 50 28

SURVEILLANCE - GARDIENNAGE



Erik BUENDE
Responsable

06 76 05 10 05
06 23 33 17 09

58, rue de la Ferté-Sous-Jouarre
77750 BUSSIÈRES
Fax : 01 60 22 52 11
b28.securit@wanadoo.fr

BUSSIÈRES TP

Barlemont Franck

Terrassement, Assainissement,
Démolition, Aménagement
d'espaces verts et génie civil

Réparation d'équipements
et matériels TP

Les Baillets 77750 Bussières

Tél. 01 60 22 53 68—Fax: 01 60 01 61 80

Siret: 502 208 176 00011

REPROGRAPHIE



Tél : 01 64 33 06 06
Fax: 01 64 33 88 98

Email: copymots@orange.fr

6, Quai Sadi Carnot 77100 MEAUX